

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIGNOVILLARD

Département du Jura

Séance du 1^{er} septembre 2014

Nombre de membres

Afférents au conseil : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à

la délibération : 15

Date de convocation

14 août 2014

Date d'affichage :

8 septembre 2014

L'an deux mil quatorze le premier septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SERRETTE Florent - Maire

Présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Michaël FUMEY, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Absents excusés : Nicolas GRIFFOND (pouvoir donné à Claudine QUATREPOINT)

Secrétaire : Gérard MUGNIOT

Objet : Convention avec la Préfecture du Jura pour la télétransmission des actes

Acte rendu exécutoire

après dépôt en

Préfecture le

et publication ou

notification du

Le Maire propose au conseil municipal une convention avec la Préfecture du Jura pour la télétransmission des délibérations via un logiciel de l'entreprise Berger-Levrault fourni par le SIDEC dans le cadre de la suite eMagnus. Cette télétransmission permettra de rendre les actes municipaux plus rapidement exécutoires tout en diminuant la quantité de papier et les envois postaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de cette convention, et donne tout pouvoir au Maire pour sa mise en place.



Le Maire,
Florent SERRETTE